



Réunion du conseil d'administration de l'APEM

du 02 septembre 2021

Présents

Marion Faugères, Frédéric Sarter, Catherine Meurey, Delphine Mayer, Alice Dalphinnet, Olivier Peyrat, Philippe Cosentino, Colette Dehondt, Isabelle Destruel, Muriel Bruzzone.

Excusés :

Françoise Bosc, Dominique Besson, Stéphane Paban, Michel Schneider

Ordre du jour

- Passe sanitaire ;
- Organisation de la semaine découverte ;
- Dernières informations concernant le CLAS ;
- Planning d'ici la fin de l'année.

► Passe sanitaire

Olivier présente un power-point sur les mesures sanitaires à appliquer jusqu'au 15/11/2021. L'APEM est concernée par ces mesures.

Sur le port du masque, l'APEM n'a pas d'information au sujet de l'obligation du port du masque à l'intérieur du pôle social. Cependant les mesures prises sur le site de la Météopôle encouragent le port du masque au pôle social.

Olivier fait une proposition d'attestation de prise en compte des mesures sanitaires par les responsables de section, calquée sur ce que fait la mairie de Toulouse pour le gymnase des Pradettes.

Alice demande si l'on doit vérifier à chaque séance le passe sanitaire pour les personnes vaccinées. Catherine lui confirme la nécessité de le faire selon une directive des sports et également afin d'avoir les noms des personnes présentes pour obtenir la liste des cas contact au cas où il y aurait un cas de covid.

Philippe confirme les propos de Catherine et précise que dans le cadre des activités sportives et culturelles il faut lister les cas contact, d'où une vérification systématique. Par contre nous ne sommes pas censés garder une trace du contrôle du passe sanitaire. Olivier recevra prochainement un mail de la part du DRH de Météo-France sur les mesures sanitaires. Ce mail fera référence au décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire et modifié par décret n°2021-850 du 29 juin 2021.

Le message précisera que l'APEM n'étant pas considérée comme une activité libre au sens du décret, le passe sanitaire s'applique, la liste nominative des adhérents de l'APEM et faisant partie

des sections habilités à contrôler le passe sanitaire serait à communiquer à Bruno Fantin, et un registre consignait le type d'activité, le jour, les heures de début et fin d'activité doit également être tenu pour une remonté d'information hebdomadaire vers celui-ci. En revanche la liste des participants n'est pas demandée par Météo-France. Le DRH de Météo-France devra être informé en cas de difficultés.

Olivier précise que c'est ce que l'APEM prévoyait d'appliquer à part le registre de contrôle.

Alice demande si la liste des participants doit être conservée par chaque section. Olivier précise qu'effectivement il faut la conserver une semaine pour pouvoir établir la liste éventuelle de cas contact.

Alice pense que certain membres de section risquent de ne pas vouloir appliquer ces consignes. Olivier précise qu'une communication sur les mesures à prendre sera faite aux responsables de sections, en leur donnant la possibilité de désigner une autre personne pour prendre en charge le contrôle du passe et vérifier l'application des mesures telles que le port du masque. Si la section ne souhaite toujours pas appliquer ces mesures, l'activité devra être suspendue.

Catherine indique que ce sont des mesures assez lourdes à mettre en application, surtout lorsque les responsables de section n'ont pas le passe sanitaire ou bien lorsque certains intervenants salariés des sections ne l'ont pas, comme c'est le cas pour la section gym. Catherine va essayer de mettre en place toutes ces mesures, mais si ça complique trop la gestion de la section, elle ne pourra continuer à gérer que jusqu'à la fin de l'année.

Isabelle et Colette précisent qu'elles vont pouvoir s'arranger, notamment grâce aux cours en visio. Par contre Isabelle pense que les cours du soir risquent d'être arrêtés.

Olivier propose d'informer tous les adhérents de l'APEM de ces mesures.

Catherine informe que côté DGAC il est difficile d'obtenir des informations sur l'application des mesures sanitaire compte tenu du contexte de réorganisation des services. Isabelle précise que le pôle Voisin est accessible.

► Organisation de la semaine découverte

Olivier précise que si un nombre important de sections sont prêtes à jouer le jeu du passe sanitaire, il est possible de maintenir la semaine découverte. Nous verrons en fonction des retours que feront les responsables de section sur la possibilité d'application du passe sanitaire ou non, s'il est possible de maintenir la semaine découverte.

Isabelle demande s'il est possible d'annoncer déjà une reprise des activités ou non ? Olivier répond qu'il vaut mieux attendre le début de semaine prochaine quand les communications vers les sections et les adhérents auront été faites.

Olivier présente le calendrier de la semaine découverte et demande où en sont les travaux de la bibliothèque.

Philippe précise que les travaux sont pratiquement terminés et qu'effectivement ce serait bien que la bibliothèque puisse être ouverte à l'occasion de la semaine découverte.

Colette propose une démo de scrapbooking le mardi en fonction du passe sanitaire.

Olivier précise qu'il ne sait pas encore quel jour sera proposé par le tissu aérien et la gym et si ces activités seront possibles en raison du passe sanitaire. Il va dès le début de semaine prochaine,

faire un mail aux sections qui s'étaient portées volontaires pour compléter le calendrier de la semaine découverte, tout en donnant des précisions sur les modalités d'accueil des adhérents en raison du passe sanitaire.

Isabelle demande si la section orchestre a tout le matériel nécessaire et si les aménagements qui ont été demandés dans la salle Lavoisier ont été faits.

Philippe répond qu'à cause du Covid la salle Lavoisier ne pouvait pas être utilisée et qu'elle a donc été mise à disposition de la société ATOS, le prestataire pour le supercalculateur. La demande formulée par l'orchestre n'a donc pas encore pu être prise en compte. Olivier précise qu'à la suite du départ de Philippe, Bruno reprendra ce dossier.

Philippe demande si la bibliothèque est considérée comme une activité individuelle ou s'il faut un contrôle du passe sanitaire. Olivier va se renseigner.

Isabelle demande s'il va falloir un contrôle du passe sanitaire dans la salle d'exposition et dans le hall de la cantine.

Olivier, Philippe et Frédéric, lui confirment qu'effectivement en ce qui concerne la salle d'exposition il va falloir faire un contrôle du passe, mais par contre comme le hall de la cantine est considéré comme uniquement un lieu de passage, le contrôle du passe n'est pas nécessaire.

Colette demande si des volontaires se sont manifestés pour la reprise de la section photo, à la suite du départ de Patrick Pichard. Olivier répond que pour le moment il n'y a pas de repreneur pour la section photo.

► **Dernières informations concernant le CLAS**

Olivier précise qu'à la suite de l'envoi de la lettre ouverte, la direction de l'aviation civile a accusé réception sans donner de réponse et que hormis un mail du DRH, la direction de Météo-France n'a pas non plus réagi. Ce serait bien d'avoir des éclaircissements notamment sur la question des ATAS qui nous préoccupe le plus pour le moment.

► **Planning de fin d'année 2021 et début 2022**

L'objet de la réunion du CA du 12 juillet portait sur l'évolution des statuts de l'APEM, mais ce dossier reste pour le moment en sommeil tant que nous ne savons pas où nous allons avec les décisions du CLAS quant au regroupement des associations, donc il n'est pas prévu au planning de réunion sur ce sujet.

Concernant le Noël des enfants prévu le 04 décembre 2021, Olivier a vu le sujet avec Aurélie. Celui-ci pourra se faire cette année et la salle de Pibrac est réservée. Par contre, comme nous sommes toujours impactés par la crise sanitaire, il n'est pas certain qu'il puisse y avoir les animations qui accompagnent la remise des cadeaux, et le passe sanitaire sera applicable, mais nous verrons en fonction des évolutions de la crise. Le choix des cadeaux doit bientôt se faire.

La semaine découverte a été décalée par rapport au planning initial, en fonction des retours des responsables de section, nous verrons si elle peut se faire (voir supra).

Les prochaines réunions de bureau sont prévues les 1^{er} octobre, 2 novembre, avec un CA le 23 novembre 2021 pour la préparation de l'arbre de Noël, mais c'est à titre indicatif et des dates supplémentaires pourront être fixées en tant que de besoin.

Marion propose qu'il y ait éventuellement une réunion supplémentaire en cas de problématique liée à la mise en place du passe sanitaire, mais Olivier précise que de toute façon les directives doivent être appliquées, donc en fonction des difficultés rencontrées, l'activité pourra continuer ou non.

Les bilans d'activités établis par les responsables de section devront être fournis, afin de faire un point. Les prévisionnels devront être fournis à partir 21 octobre 2021 et au plus au 30 novembre 2021. Le bilan global sera pris en charge par Frédéric Sarter et la préparation du prévisionnel fera l'objet d'un travail collégial du CA.

Prochains CA et AG :

23/11/2021 : CA préparation arbre de Noël ;

08/12/2021 : CA préparation des élections ;

06/01/2022 : CA préparation AG.

AG APEM : 18/02/2022 avec possibilité de repli le 25/01/2022

Questions diverses :

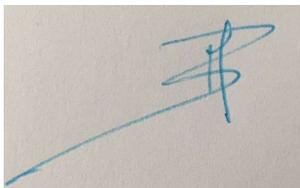
Catherine demande s'il est possible d'obtenir un bilan du premier semestre afin de connaître les crédits restants. Olivier indique que Frédéric fera le nécessaire.

Alice demande si des membres de l'APEM peuvent assister au CA, sans participation. Olivier confirme que cela s'est produit par le passé, mais ne concerne que les responsables de sections, notamment lors des CA de préparation de la semaine découverte. Cette fois-ci, exceptionnellement cela n'a pas pu se faire en raison d'un problème de coordination. Rien n'est mentionné à ce sujet dans le règlement ou les statuts de l'APEM.

Fin de séance

La secrétaire,

Muriel BRUZZONE



Le président,

Olivier PEYRAT

